



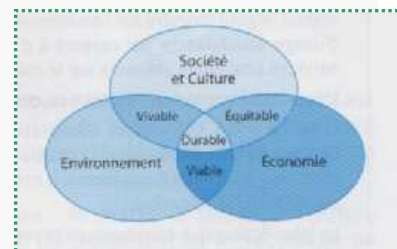
DECHETS :

Réduire, Utiliser, Recycler

Thème introduit dans les programmes de l'école primaire en 2008. Il est étroitement lié à l'étude de l'eau comme ressource à préserver, à celle des pollutions de l'air, ou à l'étude des être vivants dans leur milieu.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Répondre aux besoins présents **sans compromettre** la capacité des **générations futures** à répondre aux leurs.
- S'inscrit à la croisée des **3 composantes** : Economique, Environnementale et Sociale.



REDUIRE LES DECHETS

- 390 kg d'ordures ménagères par an, par français.
- Nécessité de **réduire** les déchets en termes d'impacts :
 - **Economiques** : déchets d'abord produits puis doivent être éliminés.
 - **Ecologiques** : il faut utiliser des ressources pour les créer mais aussi des décharges pour les stocker ou les éliminer lorsqu'ils ne sont pas recyclables.
- **Une nécessité économique et environnementale**
 - Réduire déchets ménagers ==> sérieuse **économie** de matières premières.
 - Beaucoup de produits d'emballages nécessitent l'utilisation de pétrole pour leur fabrication.
 - Gaz, pétrole, nécessaire pour la fabrication des produits ne sont **pas inépuisables** et rejettent du **CO²** (augmentation de l'effet de serre).
- **Donc, un impact social**
 - Réduction des déchets passe par une **éducation** à la consommation et à la **citoyenneté** :
 - Ne pas acheter produits trop emballés
 - Préférer produits familiaux plutôt qu'individuels
 - Acheter en vrac
 - Préférer les produits éco labélisés
 - Utiliser les déchetteries (produits recyclables)
- **Réutiliser**
 - Peut-on réutiliser nos déchets ?
 - **Déchets verts** ==> peuvent être compostés si disposition d'un terrain pour les entreposer :
 - Poubelles moins remplies
 - Incinération de ces déchets supprimée
 - Utilisation du composte favorable à l'enrichissement de la terre.
 - Utilisation de **piles** rechargeables plutôt que jetables.
 - Utilisation du **verso** des feuilles imprimées comme brouillon
 - **Réparation** de certains appareils
 - Rechargement par des **doses** de certains produits ménagers.
 - Surveillance des **dates de péremption** des aliments = les utiliser avant de les jeter.
 - Dépôt d'objets et vêtements dans des **ressourceries** pour leur donner une seconde vie.

LES ECOLABELS

- **NF Environnement** ==> créée en 1991, cette marque est l'écolabel français délivré par AFNOR certification. La marque NF Environnement est destinée à certifier, tout au long de leur cycle de vie, que les produits ou services sur lesquels elle est apposée présentent un impact négatif moindre sur l'environnement et une qualité d'usage satisfaisante par rapport à d'autres produits ou services analogues présents sur le marché.



- **Eco-label européen** ==> créée en 1992, l'Eco-label européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'UE. Il est délivré, en France, par AFNOR Certification.



Le label écologique communautaire repose sur le principe d'une « approche globale » qui prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usages. La qualité et l'usage sont également pris en compte.

RECYCLER

- Permettre de **réintroduire** dans le cycle de production des matériaux issus des déchets.
- Recyclage réduit le prélèvement des matières premières utilisées, le volume de déchets et les pollutions engendrées.
- Beaucoup de matériaux recyclables : métal, papier, carton, verre, certains plastiques..
- Traitement et recyclage de ces matières **plus économique** que le prélèvement et la fabrication de nouvelles matières (sauf pot de yaourt, emballages gras... coût trop élevé du nettoyage)
- Seule valorisation possible de ces déchets : produire de l'électricité en les brûlant.



LOGOS A CONNAITRE

• Reconnaître un produit recyclable

- **Point vert** ==> logo le plus souvent interprété comme étant celui des matériaux recyclables.
- Ce logo ne signifie pas recyclable mais que la société en question participe financièrement à la recherche sur le recyclage.
- Logo mis en place par le groupement « Eco-Emballages », entreprise privée agréée par les pouvoirs publics.
- Depuis 1992, sa mission est : installer, organiser, superviser et financer la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ménagers de l'Hexagone.



• Principaux logo du recyclage

- Logo **100 % recyclable**. 
- Logo **verre** : indique que toutes les bouteilles en verres sont recyclables. Elles sont fondues et une nouvelle fois soufflée pour resservir d'emballage. 
- Logo **acier** : indique que l'acier (canettes) est entièrement recyclable pour être fondu puis à nouveau laminé en feuilles ou en barre d'acier pour entrer dans la composition d'autres produits métalliques. 
- Logo **aluminium** : recyclage de l'aluminium ayant un grand intérêt car il demande une fabrication complexe et une consommation énergétique importante lors de sa fabrication première. 
- Ce logo n'a pas de signification particulière à propos du recyclage mais très présent sur les emballages de papier ou de boissons métalliques pour inciter le consommateur à **ne pas jeter sur la voie publique** = sensibilisation à un geste écologique et citoyen. 

• Autres produits

- Pas de logo particulier pour carton, papier, boîte de boissons cartonnées ...
- Déchets végétaux ==> servent à la fabrication de compost ou comme énergie de biomasse dans les centrales de production d'électricité.

Qu'est ce qu'un déchet ?

La définition d'un déchet est donnée par la Loi du 15 juillet 1975 du code de l'environnement : « Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit... que son détenteur destine à l'abandon ».

Que jette-t-on ?

Suivant l'origine des déchets, on distingue trois grandes familles :

❶ Les déchets ménagers, qui sont l'ensemble des déchets produit par la population dans le cadre de la vie quotidienne et familiale : prospectus, journaux, épiluchures, jouet cassé, emballages en verre....

❷ Les déchets provenant de l'activité agricole : déjections animales, invendus de fruits et légumes, huiles usagées, emballages vides de produits phytosanitaires, produits phytosanitaires non utilisables....

❸ Les déchets des entreprises parmi lesquels une différenciation peut être faite entre :

– les déchets inertes, qui ne se décomposent pas et ne se dégradent pas et qui sont principalement produit par les entreprises du bâtiment : béton, briques, tuiles, céramiques, carrelages...

– les déchets industriels banals, qui correspondent aux déchets ménagers : emballages, cartons, papiers, plastiques....

– les déchets industriels spéciaux, qui contiennent des éléments toxiques et qui représentent un danger pour l'homme et l'environnement : solvants, vernis, colles, goudron...

Le devenir des différents types de déchets

Suivant leur devenir, on distingue quatre types de déchets.

❶ Les déchets compostables et biodégradables, qui se détruisent naturellement : gazon tondu, fumier d'animaux, épiluchures, marc de café, mouchoirs en papier, cendre de bois....

❷ Les déchets recyclables, dont les matériaux qui les constituent seront réutilisés : briques alimentaires, suremballages en carton, bouteilles plastiques, flacons de produits ménagers et de toilette, canettes de boisson, boîtes de conserve...

❸ Les déchets ultimes qui ne peuvent être traités actuellement.

❹ Les déchets dangereux, qui peuvent avoir la propriété d'être explosif, comburant, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène : par exemple des diluants, des piles, des accumulateurs, des colles, des décapants...

Quel parcours empruntent les déchets ?

Les déchets suivent trois grandes étapes.

Première étape : un premier tri des personnes consiste à séparer les matériaux recyclables des autres.

Deuxième étape : la collecte. Deux types de collectes coexistent :

– d'une part la collecte porte à porte, qui est organisée le plus souvent par les communes et qui peut concerner à la fois une collecte usuelle et une collecte sélective ;

– d'autre part la collecte par apport volontaire, soit à la déchetterie soit auprès de « points recyclages ».

Troisième étape : le traitement des déchets. Il est différent suivant les déchets :

– les déchets non recyclables, non-compostables et non biodégradables sont acheminés dans un centre de valorisation énergétique pour être incinérés ;

– les déchets recyclables sont de nouveau triés avant d'être transportés dans des usines de traitement spécifiques à chaque type de matériaux ;

– les déchets compostables sont transmis dans des centres de compostage ;

– les déchets dangereux sont envoyés dans des sociétés spécialisées.

Quels problèmes posent les déchets et comment les réduire ?

Les problèmes posés par les déchets sont notamment :

– leur accumulation (qui nécessite une grande surface de stockage) ;

– leur saleté (qui crée une pollution visuelle et dégrade) ;

– la difficulté pour s'en débarrasser (durée de destruction naturelle parfois très longue) ;

– leur impact sur l'environnement (pollution des sols, de l'eau).

Il convient donc de les réduire. Pour cela l'ADEME recommande :

1. de privilégier le bon conditionnement et les produits avec moins d'emballages ;

2. d'utiliser des sacs réutilisables pour faire les courses ;

3. de mettre un autocollant Stop Pub ;

4. d'utiliser les produits jetables uniquement à bon escient ;

5. de limiter les impressions papier ;

6. de boire de l'eau du robinet ;

7. d'économiser les piles ;

8. de réutiliser ce qui peut l'être ;

9. de fabriquer son compost ;

10. de choisir des produits avec des labels « environnement ».